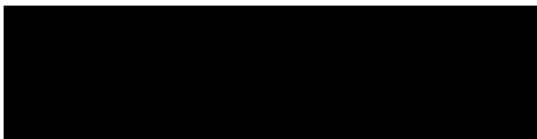




PAR COURRIEL

Québec, le 2 juillet 2025



Numéro de dossier : 2506037-142

Monsieur,

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès reçue en date du 18 juin 2025 visant à obtenir une copie électronique (Excel, CSV ou PDF) de tout registre, tableau ou liste en format numérique recensant les sondages ou enquêtes d'opinion commandés par le Ministère du 1^{er} octobre 2018 au 1^{er} juin 2025, incluant pour chaque projet le titre, la date, le fournisseur et les livrables.

Nous avons procédé à l'examen de votre demande. Vous trouverez jointes à la présente lettre des copies des documents visés que nous détenons et qui peuvent vous être communiqués. Il est à noter que ceux-ci proviennent principalement des fiches des Études des crédits du ministère de la Culture et des Communications qui ont été versées sur le site Web de l'Assemblée nationale au fil du temps. Vous trouverez davantage de détails à l'adresse suivante : [Aide - Assemblée nationale du Québec](#).

Toutefois, conformément à l'article 14 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1), ci-après Loi sur l'accès, certains documents ou certaines parties de documents ne vous sont pas communiqués parce qu'ils contiennent des renseignements qui sont visés par certaines restrictions prévues à la Loi sur l'accès. Nous nous appuyons pour ce faire sur les articles suivants :

- L'article 53 qui précise que les renseignements personnels sont confidentiels.
- L'article 54 qui précise que dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et qui permettent directement ou indirectement de l'identifier.

...2

- L'article 59 qui précise qu'un organisme public ne peut communiquer un renseignement personnel sans le consentement de la personne concernée.

Conformément aux articles 51 et 135 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-jointe une note explicative à ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.

L'équipe de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,

p. j.